RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de
VARETZ

Département de la Corrèze

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de VARETZ

L'an **deux mil seize, le dix juin**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de VARETZ**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Nicolas PENNEL**.

Étaient présents : M. Nicolas PENNEL, Mme Marie-Catherine GOULMY, M. Pascal BARRIÈRE, M. Paul AUDARD, Mme Emilie MEREL, Mme Brigitte BERTHY, Mme Maria SOUSA BORGES, M. Eric JAUBERTIE, Mme Maryse LOCHU, M. Matthieu FROIDEFOND, Mme Elisabeth GODDAERT, Mme Mireille DURAND, M. Jean Philippe TAURISSON.

Étaient absents non excusés : M. Aurélian COURSIERE.

Procurations : M. Aimé PONS en faveur de M. Nicolas PENNEL, Mme Jany GUENNOC-BARRIERE en faveur de Mme Maryse LOCHU, Mme Marie LORIOL en faveur de M. Matthieu FROIDEFOND, M. Clément TALLERIE en faveur de M. Pascal BARRIÈRE, M. Jean-Pierre CHARLIAGUET en faveur de Mme Elisabeth GODDAERT.

Secrétaire : Mme Marie-Catherine GOULMY.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H30

INFORMATION : Approbation du compte-rendu de la séance du 08 Avril 2016 et Approbation du compte-rendu de la séance du 03 Mai 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les compres rendus des Conseils Municipaux du 08 Avril 2016 et du 03 Mai 2016.

INFORMATION : Relevé des décisions du Maire

Les décisions de Mr Le Maire ont été au nombre de 16 et concernent les éléments suivants :

04/05/2016	DEC-2016-001	Suppression de la régie de recettes "Droits de stationnement" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-002	Suppression de la régie de recettes "Médiathèque" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-003	Suppression de la régie de recettes "Quêtes et dons" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-004	Suppression de la régie de recettes "Point-Multimédia" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-005	Suppression de la régie de recettes "Photocopies" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-006	Suppression de la régie de recettes "Location de mobilier" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-007	Suppression de la régie de recettes "Garderie scolaire" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-008	Suppression de la régie de recettes "Cantine" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-009	Suppression de la régie de recettes "Ateliers" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-010	Suppression de la régie de recettes "ALSH" à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-011	Acte constitutif d'une régie de recettes « Médiathèque » à compter du 15 mai 2016
04/05/2016	DEC-2016-012	Acte constitutif d'une régie de recettes « Droits divers » à compter du 15 mai 2016
13/05/2016	DEC-2016-013	Contrat de vérification des installations électriques, gaz, moyens de secours et alarme de protection incendie des bâtiments communaux
25/05/2016	DEC-2016-014	Contrat de location de l'appartement situé au 2 Rue Ludovic Bourzat (La Poste) au bénéfice de Mme Karine FARGES
30/05/2016	DEC-2016-015	Contrat de maintenance informatique Odyssée
31/05/2016	DEC-2016-016	Contrat de dératisation Groupe Scolaire/Ruisseau de Lafarge

---

INFORMATION : Jury d'assises-Tirage au sort des listes préparatoires pour l'année 2017

Droit de préemption urbain-vente SCI Les Jardins de la source

Le bien concerné par cette vente ne se situe pas dans la zone d'application du droit de préemption urbain, cette délibération a été retirée.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-059 : Décision Modificative N°1-BP2016 Ajustements de crédits

Monsieur Barrière, Adjoint en charge des finances, présente les modifications d'inscription à effectuer sur le budget de la commune 2016, notamment suite à la réception des arrêtés attributifs des subventions 2016.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2016 sont insuffisants,

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS		
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES		MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES					**13 094.60**
Dépenses imprévues			020		13 094.60
OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIVID					**18 000.00**
Autres réseaux divers			215381		4 000.00
Autres collections, oeuvres d'art			2168		4 000.00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183		5 000.00
Mobilier			2184		5 000.00
OP : RESERVE FONCIERE					**20 000.00**
Terrains nus			2111	1606	20 000.00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		**0.00**			**51 094.60**
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419		6 182.00
Dotation forfaitaire	7411	6 963.00			
Dotation de solidarité rurale			74121		1 688.00
Dotation nationale de péréquation	74127	907.00			
RECETTES - FONCTIONNEMENT		**7 870.00**			**7 870.00**
OP : VOIRIE 2016					**17 946.60**
GFP de rattachement			13251	1601	17 946.60
OP : AD'AP (TRAVAUX)					**7 924.00**
Fonds équipmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	1602	7 924.00
OP : RESERVE FONCIERE					**20 000.00**
Fonds équipmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	1606	20 000.00
OP : ECOLE NUMERIQUE 2016					**5 224.00**
Subv. équipmt non transf. - Départements			1323	1608	1 959.00
Fonds équipmt non transf. - Dotation d'équipement des territoires r			1341	1608	3 265.00
RECETTES - INVESTISSEMENT		**0.00**			**51 094.60**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE la décision modificative indiquée ci-dessus.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-060 : Admission en non valeur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Trésorier de Malemort informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 22.22€.

En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.

Suite à cette délibération, un mandat sera émis à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 22.22€ selon l'état transmis par le trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE l'admission en non-valeur la somme de 22.22€ selon l'état transmis par le trésorier,

DIT que ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 2016 aux comptes 6541 (non-valeur).

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-061 : Tarifs du Séjour Eté 2016-Service Enfance Jeunesse

Madame Mérel, adjointe en charge du secteur Enfance Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal le projet du camp d'été 2016 à Marcillac La Croisille avec la possibilité d'organiser un séjour Sport Nature du lundi 18 Juillet au vendredi 22 Juillet 2016,

Ce camp d'été s'adresse aux enfants de 8 à 14 ans, il leur permet de bénéficier d'un séjour en camping à la station Sport Nature de Marcillac La Croisille avec des activités sportives et de pleine nature ainsi que la découverte du patrimoine local. Pour ce séjour, de 12 à 16 enfants peuvent être accueillis. Ce séjour sera financé par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 330.43 € pour l'acquisition de matériels spécifiques et à hauteur de 332.80€ en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse et de 164€ par le Conseil Départemental pour les prestations sportives. La part Collectivité pour ce séjour sera de 906€ (si 12 enfants) ou 412€ (si 16 enfants maximum).

Pour l'été 2016, il convient d'actualiser les tarifs de ce séjour d'été et de les mettre en cohérence avec le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF en appliquant des tranches tarifaires selon le quotient familial des familles, et selon les catégories d'usagers à savoir : 1) enfant habitant Varetz, 2) enfant non habitant mais scolarisé à Varetz, 3) enfant hors Varetz.

Madame Mérel propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer les tarifs suivants pour les séjours d'été 2016 :

TARIFS SEJOUR ÉTÉ 2016						
	VARETZ	% PRIX SEJOUR	EXT SCOLARISE	PRIX SEJOUR %	EXT	% PRIX SEJOUR
0 à 4800	106 €	35%	152 €	50%	182 €	60%
4801 à 7200	121 €	40%	182 €	60%	212 €	70%
7201 à 9600	152 €	50%	197 €	65%	227 €	75%
9601 à 12000	167 €	55%	212 €	70%	242 €	80%
12001 à 15000	182 €	60%	227 €	75%	273 €	90%
15001 et plus	197 €	65%	242 €	80%	303 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE l'organisation du séjour d'été 2016,
ADOPTE les tarifs du séjour d'été 2016 comme exposés ci-dessus,
SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental les aides possibles pour le séjour d'été 2016.
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.
PRECISE que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget de la commune.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-062 : Tarifs des Mini-Camps Nuits Camping Eté 2016-Service Enfance Jeunesse

Madame Mérel, Adjointe en charge de l'Enfance et la Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal le projet de mini-camp (nuit camping) dans le cadre du Service Enfance Jeunesse à destination des enfants de 5 à 14 ans.
Le camping serait installé sur le terrain de sports des écoles à proximité de l'ALSH afin de pouvoir utiliser les toilettes, la douche et aussi en cas de mauvais temps pour se mettre à l'abri.
Les enfants prendront le repas sur place et bénéficieront d'une animation soirée, d'une nuit camping et du petit déjeuner.

Le nombre maximum d'enfants accueillis serait de 12 pour les tranches d'âge suivantes :

1) Enfants de 5 à 7 ans,
2) Enfants de 8 à 11 ans,
3) Enfants de 11 à 14 ans.

Le camp des enfants concernés par la tranche d'âge N°1 aura lieu en juillet et les camps relatifs aux tranches d'âge N°2 et N°3 auront lieu en août. Les dates seront définies en référence au programme d'animation de l'été. Les enfants seront encadrés par des animateurs diplômés.

Le prix de revient par enfant de cette « nuit camping » s'élève à 10.74€. Le tarif de participation des familles serait de 5.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE l'organisation du mini-camp « nuit camping » dans le cadre du Service Enfance Jeunesse pour un maximum de 12 enfants par tranches d'âge allant de 5 à 14 ans,
ADOPTE le tarif de participation des familles à 5.00€ par nuit et par enfant,
PRECISE que cette recette sera inscrite dans le budget principal de la commune.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-063 : Subvention exceptionnelle Club de Rugby USV de Varetz

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Club de Rugby de Varetz USV a réalisé une excellente saison sportive et il propose d'allouer une subvention exceptionnelle de la commune à hauteur de 1500€ à l'USV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DECIDE d'accorder au Club de Rugby USV de Varetz une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€ pour aider ce club,
PRECISE que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Principal 2016 de la Commune.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-064 : Subvention complémentaire Club de foot Varetz VAC (2015)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Club de foot de Varetz VAC a bénéficié sur l'année 2015 d'une subvention exceptionnelle du fait des résultats sportifs excellents à hauteur de 2300€.
Sur l'année 2015, le versement effectué en référence à l'année 2014 a été de 1700€.
Ainsi, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de verser le complément de subvention 2015 sur l'exercice budgétaire 2016 à hauteur de 600€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE de verser le complément de subvention 2015 pour un montant de 600€,
PRECISE que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Principal 2016.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-065 : Restauration des Registres d'Etat Civil : demande de subvention Conseil Départemental

Vu la délibération n°2016-034 en date du 18 Mars 2016 relative à la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de restauration des registres d'Etat Civil,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le devis du prestataire présentait une erreur matérielle sur les dates des registres des décès, le monatnt et la nature des travaux restent inchangés.

Ainsi, les registres concernés par les travaux de restauration sont :
-5 Registres de naissances : 1917-1926, 1927-1936, 1937-1946, 1947-1952, 1953-1962,
-3 Registres de décès : 1953-1962, 1963-1972, 1973-1982,
-3 Registres de mariages : 1917-1926, 1927-1936, 1963-1972.

Monsieur le Maire rappelle que le prestataire choisi pour réaliser les travaux de reliure et de restauration des registres d'Etat Civil est : ATELIER GAILLARD pour un montant total de 2 769.50 € HT soit 3 323.40 € TTC, et que le plan de financement de l'opération est le suivant :

Montant des travaux de restauration : 2 769.50 € HT
Subvention CD19 (25%) : 692.37 € HT
Fonds propres : 2 077.13 € HT

Conformément aux dispositions de la délibération n°2016-034 en date du 18 Mars 2016, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide départementale pour la réalisation des travaux de restauration des registres d'état civil de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Résultat du vote : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

APPROUVE la correction de l'erreur matérielle sur les dates des registres concernés,
CONFIRME les dispositions de la délibération n°2016-034 du 18 Mars 2016 approuvant le devis de travaux de reliure et de restauration des registres précités par l'ATELIER GAILLARD pour un montant de 2 769.50€HT soit 3323.40€TTC,
SOLLICITE l'aide départementale sur le montant HT des travaux.

18 VOTANTS 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H30.

Le Maire,

Nicolas PENNEL

MAIRIE DE VARETZ
19 (Corrèze)